

## Présentation de la formation APER

- L'établissement du calendrier d'interventions dans les écoles est élaboré pour chaque année scolaire à partir du mois d'août. Un e-mail est adressé aux écoles pour le choix des dates début septembre ;
- La prise de rendez-vous se fait par téléphone, courrier ou e-mail (sous réserve de disponibilité d'une des dates demandées).
- Une convention est établie entre l'école et le SISS pour régler les modalités d'intervention. Une fiche « outil d'évaluation » est adressée à l'enseignant pour chaque élève (fournir la liste des élèves). Dans le cas de communes du territoire du SISS, les autocars sont retenus par nos services. Dans les autres cas, un devis de transport est proposé.
- L'enseignant **doit** préparer en classe l'intervention par une initiation à la signalétique routière, il doit également faire exécuter les exercices du document d'évaluation dans la partie « avant passage sur piste ». L'intérêt de la journée étant l'exercice pratique, la piste étant extérieure, en cas d'intempéries, la séance sera reportée.
- Les élèves sont accueillis. Le formateur rappelle l'organisation de la demi-journée puis la formation débute.
- Le contenu de la formation est détaillé dans le dossier guide de l'animateur. L'accent sera mis sur les exercices pratiques.
- Les attestations sont délivrées si les élèves sont présents.
- Une fiche d'évaluation est remise aux enseignants.